RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01204
Numéro SIREN : 401 294 392
Nom ou dénomination : ICARE

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2019 sous le numéro de dépôt 21274

JEAN-CLAUDE GRAUX
EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE DOUAI
444, rue Jean-Joseph Etienne LENOIR
Parc de la Porte Nord
BP 126 - 62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE
E-Mail : secretariat@cabinet-jc-graux.com
Tél: 03 21 52 11 48

ICARE

Société par actions simplifiée
Au capital variable d'un montant minimum de 185 000 €

Siège social : 137 rue de l'Egalité - 59160 LOMME

401 294 392 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

AUGMENTATION DU CAPITAL
PAR VOIE D'APPORT DE TITRES
DE LA SOCIETE « SYLVAGREG »

Ce rapport comporte 7 pages

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté

JEAN-CLAUDE GRAUX
EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE DOUAI
444, rue Jean-Joseph Etienne LENOIR
Parc de la Porte Nord
BP 126 - 62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE
E-Mail : secretariat@cabinet-jc-graux.com
Tél: 03 21 52 11 48

Madame, Monsieur les Associés
de la société ICARE
137 rue de l'Egalité
59160 LOMME

Madame, Monsieur les Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre décision en date du 6 novembre 2019, concernant l'appréciation de la valeur des titres de la société SYLVAGREG devant être apportés dans le cadre de l'augmentation du capital de votre société, j'ai établi le présent rapport prévu par les articles L 225-147 du Code de commerce et R 225-136 du Code de commerce.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à m'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports.

J'ai diligenté cette mission et suis maintenant en mesure de vous présenter le rapport portant sur les points suscités préalablement.

Les calculs permettant de vérifier les valeurs attribuées aux apports sont présentés en annexe.

I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

A - Personne apporteuse

Madame Annick OUTTERS
née le 23 novembre 1949 à ROUBAIX
de nationalité française
demeurant 20 avenue Suzanne à LA MADELEINE (59110)
mariée à Monsieur Patrick OUTTERS, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes d'un contrat de mariage reçu le 16 décembre 1970 par Maître Claude-Alain PROUVOST, Notaire à ROUBAIX, préalablement à leur union célébrée le 18 décembre 1970

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté

Jean-Claude GRAUX EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ COMMISSAIRE AUX COMPTES 444 rue J.J Etienne Lenoir 62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE

B - Entreprise bénéficiaire

ICARE

Société par actions simplifiée au capital variable d'un montant minimum de 185 000 euros, divisé en 181 203 actions sans valeur nominale, dont le siège social est fixé 137 rue de l'Egalité à LOMME (59160), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401 294 392 RCS LILLE METROPOLE. Elle est représentée par Monsieur Augustin OUTTERS, Président.
Elle a pour activité en France et à l'étranger l'étude, la création, l'exploitation, le financement, la prise de participation, la direction et le contrôle de toutes entreprises commerciales, industrielles, agricoles ou immobilières, l'animation du groupe de sociétés ainsi constitué ; la fourniture et la réalisation en faveur des filiales, sous filiales et sociétés dans lesquelles la société détient une participation, de prestations et/ou services administratifs, financiers, comptables, juridiques ou autres ; l'enseignement, la formation théorique et pratique dans les domaines d'activités exercées au sein des filiales dans lesquelles la société détient une participation ; la réalisation de prestations de conseils techniques dans les domaines d'activités exercées au sein des filiales dans lesquelles la société détient une participation.

C - Entreprise dont les titres sont apportés

SYLVAGREG

Société par actions simplifiée au capital de 105 280 euros, divisé en 5 264 actions de 20 euros chacune de nominal, dont le siège social est situé 137 rue de l'Egalité à LOMME (59160), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 330 688 482 RCS LILLE METROPOLE. Elle est représentée par Monsieur Augustin OUTTERS, représentant légal de la société ICARE, Présidente.
Elle a pour activité la construction de tous bâtiments dédiés à l'habitat.

D - But de l'opération

L'apport de titres de la société SYLVAGREG s'inscrit dans le cadre d'une augmentation du capital de votre société.

E - Base de l'apport

Pour établir les conditions des apports et des rémunérations, il a été décidé de retenir les comptes annuels clos au 31 décembre 2018 des sociétés ICARE et SYLVAGREG. Pour chacune des sociétés, une situation intermédiaire a été arrêtée au 30 avril 2019.

F - Propriété, jouissance et conditions

Votre société aura la propriété et la jouissance des titres apportés à compter du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui procédera à l'augmentation du capital.

II - DESCRIPTION DES APPORTS EN NATURE

Madame Annick OUTTERS envisage de faire apport des QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (97) actions qu'elle détient dans le capital social SYLVAGREG, soit 1,84 % du capital.

Jean-Claude GRAUX
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
444 rue J.J.Etienne Lenoir
62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE

III - VERIFICATION DE L'EVALUATION DES APPORTS EN NATURE

L'apport des QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (97) titres de la société SYLVAGREG a été évalué à SOIXANTE-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTIMES (69 978,71 €), soit SEPT CENT VINGT ET UN EUROS ET QUARANTE-TROIS CENTIMES (721,43 €) l'action.

Cette valorisation résulte de la moyenne des fonds propres et chiffre d'affaires et de la valeur de rentabilité, présentée en annexe.

IV - REMUNERATION DES APPORTS

En représentation et rémunération de cet apport, il sera procédé à l'augmentation du capital de votre société par la création de MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE (1 454) actions nouvelles de catégorie A, attribuées à Madame Annick OUTTERS, d'UN EURO ET TROIS CENTIMES (1,03 €) chacune de nominal, émises avec une prime d'apport totale de SOIXANTE HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS ET NEUF CENTIMES (68 481,09 €).

Montant de l'apport de titres de la société SYLVAGREG effectué par Annick OUTTERS	**69 978,71 €**
Montant de l'augmentation de capital	**1 497,62 €**
Prime d'apport	**68 481,09 €**

V - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier l'évaluation des entreprises,

- contrôler les valeurs attribuées aux apports,

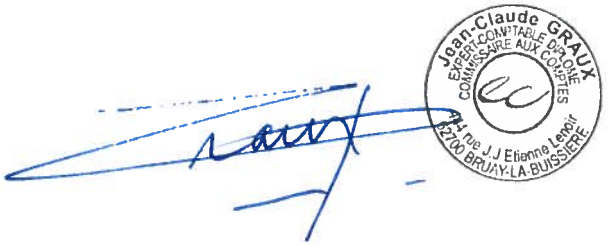
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

Jean-Claude GRAUX
EXPERT-COMPTABLE COMMISSAIRE AUX COMPTES
144 rue J.J Etienne Lenoir
67200 BRUMATH-LA-BUISSIERE

VI - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à SOIXANTE-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTIMES (69 978,71 €), n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur nominale des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmenté de la prime d'apport.

Fait à BRUAY LABUISSIERE
Le 26 novembre 2019



Jean-Claude GRAUX
Commissaire aux Comptes

VALORISATION DES TITRES DE LA SOCIETE « ICARE »

Exercice 2018

Participations

Actions SAS SYLVAGREG	3 532 148 €
Actions SAS MDN	5 349 221 €
Actions SAS LOURME	-144 212 €
Actions SAS PROMETHEE	2 489 414 €
Actions SAS NOIR DE BOIS	-44 237 €
TOTAL	11 182 334 €

Trésorerie

Trésorerie	1 372 687 €
Comptes courants empruntés aux filles	-2 145 437 €
Comptes courants prêtés aux filles	267 752 €
Comptes courants des associés extérieurs	-471 439 €
Provisions sur titres	-611 357 €
Dettes dues	-875 816 €
TOTAL	-2 463 610 €

VALORISATION..... 8 718 724 €

VALEUR DE L'ACTION..... 48,12 €
(8 718 724 € / 181 203)

Jean-Claude GRAUX
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
444 rue J.J Etienne Lenoir
62700 BRUAY-LA-BUISSIERE

VALORISATION DES TITRES
DE LA SOCIETE « SYLVAGREG »

Exercice 2018

Disponibilités	1 831 643 €
Créances Groupe et associés	912 335 €
Fonds propres avec résultat	1 092 972 €
Emprunt et dettes auprès des Et. de crédit	2 561 797 €
Emprunt et dettes divers	34 421 €
Chiffres d'affaires nets	34 776 955 €
Achats matières premières et variations stock	8 858 565 €
Autres achats et charges externes	19 907 744 €
Dotation aux amortissements	54 229 €
Résultat d'exploitation	-833 405 €

EBITDA	-779 176 €
Dettes financières après prise en compte du réel 2009	-147 760 €
Fonds propres	1 092 972 €

Fonds propres

Disponibilités	1 831 643 €
Créances	912 335 €
Fonds propres	1 092 972 €
Valorisation du fonds 13 % du chiffre d'affaire	4 521 004 €
V1 : Valeur fonds propres et chiffre d'affaires	5 613 976 €

Multiple EBITDA

EBITDA	-779 176 €
Moyenne des trois derniers EBITDA	-359 829 €
Trésorerie nette	147 760 €
V2 : Valeur de rentabilité (moyenne des 3 EBITDA*5 + trésorerie)	-1 651 385 €
Moyenne 3V1 et V2	3 797 636 €

VALORISATION..... 3 797 636 €

VALEUR DE L'ACTION..... 721,43 €
(3 797 636 € / 5 264)

Jean-Claude GRAUX
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
44 rue J.J Etienne Lenoir
67170 BRUMATH-LA-BUISSIERE